

DELIBERATION N° 80/ : AGRANDISSEMENT DU FOYER DE PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire, rapporteur, informe l'Assemblée que le Foyer de Personnes Agées est actuellement au complet. Malheureusement, de nombreuses demandes figurent sur la liste d'attente.

Il conviendrait de penser à un agrandissement éventuel du F.P.A. afin de pouvoir ajouter 20 ou 25 chambres à celles déjà existantes.

Si cette solution était techniquement possible, elle aurait pour double avantage :

- de répondre efficacement à un besoin social,
- d'alléger les charges fixes.

Monsieur le Maire propose de pousser plus loin les recherches afin que celles-ci débouchent sur une proposition techniquement et financièrement acceptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- donne son accord pour que le Bureau d'Aide Sociale poursuive ses études en vue de l'agrandissement du Foyer de Personnes Agées, en collaboration avec la Société d'H.L.M. de l'Est.